

Arrêté DAJIM n° 211/2024

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : actes de procédure marchés publics/accords- cadres

Aux fins de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les actes de procédure marchés publics / accords-cadres tel qu'annexé au présent arrêté, délégation de signature est donnée :

- Pour la DGS, à M. **Régis BRANDINELLI** ;
- Pour la DGSA patrimoine, à M. **Philippe RITTER** ;
- Pour la Direction du patrimoine, à Madame **Emilie VIALARD**, Responsable du Pôle Administration, Marchés Publics de Travaux et Assurances et à Monsieur **Pierre LEGRAND**, Responsable du Pôle Travaux et Projets Immobiliers conformément au tableau en annexe;

Les actes non-mentionnés à ladite annexe restent soumis à la signature du Président d'Université Côte d'Azur dans la limite de la délibération n°2022-039 du 15 mars 2022. En cas d'absence ou d'empêchement du Président d'Université Côte d'Azur, la délégation de signature est donnée au Vice-Président en charge du Conseil d'Administration, des Moyens et du Patrimoine, puis au Directeur général des Services.

ARTICLE 2 : affaires financières

Délégation de signature est donnée pour l'exécution du budget d'Université Côte d'Azur pour les opérations de travaux et de maintenance lourde ou de maintenance gérée par la Direction du patrimoine (maintenance des MGP notamment) à M. **Philippe RITTER** :

- **pour la signature des bons de commande** et en cas d'absence ou d'empêchement à M. **Pierre LEGRAND** jusqu'à concurrence de 100k€
- **pour l'attestation des services faits** et en cas d'absence ou d'empêchement à M. **Pierre LEGRAND** sans condition de montant.
- **Pour la liquidation des dépenses** (certification du service fait, décompte général, notamment) et en cas d'absence ou d'empêchement à **Mme Emilie VIALARD** sans condition de montant.
- **Pour la liquidation des recettes** et en cas d'absence ou d'empêchement à **Emilie VIALARD**

ARTICLE 3 : subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 4 : mention obligatoire

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 5 : durée

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°58/2024 en date du 10 janvier 2024

Il entre en vigueur à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

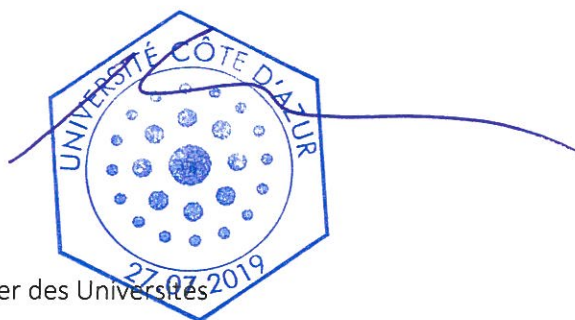
ARTICLE 7 : exécution

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 3 juin 2024

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeanick BRISSWALTER



Copies :

M. Le Recteur de Région académique, chancelier des Universités

M. le DGS

M. L'Agent Comptable

Mme La Directrice des Affaires financières

Intéressé.es

[Annexe]

Acte / décision	MARCHES SUBSEQUENTS TRAVAUX ET/OU MAINTENANCE ET PI ASSOCIES A DES ACCORDS-CADRES EXISTANTS	AUTRES PROCEDURES, MARCHES ET ACCORDS-CADRES ET PI ASSOCIEES A DES TRAVAUX ET/OU DE LA MAINTENANCE	
		≤ 100 000 €	≥ 500 000 € jusqu'à 1 000 000 €
MONTANT PAR PROCEDURE (€ HT)	≤ 100 000 €	≤ 100 000 €	< 500 000 €
Passation / Notification du marché			
Correspondances courantes / Registre de dépôt et ouverture des plis	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD
Rapport de présentation	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD
Mise en place de la négociation si prévue dans le RC	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD
Déclaration sans suite / d'infirmité	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD
Lettre aux candidats non retenus, et au candidat retenu et de complément de candidature	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD
Lettre de réponse aux demandes de motifs de rejet et décisions relatives aux demandes de communication des documents des marchés publics	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD
Lettre de notification du marché	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD	Emilie VIALLARD
Acte d'engagement et mise au point	Pierre LEGRAND	Pierre LEGRAND	Pierre LEGRAND

Exécution technique du marché	administrative	et				
Acte modificatif (avenant) et sa lettre de notification	Pierre LEGRAND		Pierre LEGRAND	DGSA DP	DGS	
Acte modificatif (clause de réexamen en cours d'exécution du marché et autres) et sa lettre de notification	Pierre LEGRAND		Pierre LEGRAND	DGSA DP	DGS	
Actes d'exécution (pénalités)	Emilie VIALARD		Emilie VIALARD	Emilie VIALARD	Emilie VIALARD	
Mise en demeure	Emilie VIALARD		Emilie VIALARD	Emilie VIALARD	Emilie VIALARD	
Autres formulaires d'exécution	Pierre LEGRAND		Pierre LEGRAND	Pierre LEGRAND	Pierre LEGRAND	
Lettres de reconduction	Pierre LEGRAND		Pierre LEGRAND	DGSA DP	DGS	
Lettre d'affermissement de tranche	Pierre LEGRAND		Pierre LEGRAND	DGSA DP	DGS	
Acte de sous-traitance / lettre de notification	Emilie VIALARD		Emilie VIALARD	Emilie VIALARD	Emilie VIALARD	
Certificat administratif	Emilie VIALARD		Emilie VIALARD	Emilie VIALARD	Emilie VIALARD	
Lettres de résiliation, d'arrêt des prestations en fin de phase technique, de suspension d'exécution du marché	Pierre LEGRAND		Pierre LEGRAND	DGSA DP	DGS	
Ordre de service	Pierre LEGRAND		Pierre LEGRAND	DGSA DP	DGS	

PV de vérification, admission ou réception de marché	Pierre LEGRAND	Pierre LEGRAND	Pierre LEGRAND	Pierre LEGRAND
--	----------------	----------------	----------------	----------------